



PROCEDURE ADAPTEE

(Article 27 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics)

[Annonce parue au B.O.A.M.P. sous le n° 19-3349](#)

COLLECTIVITE :

VILLE DE BIARRITZ
Direction des Marchés Publics
Avenue Edouard VII - B.P. 58 - 64202 BIARRITZ Cedex
Tél. : 05.59.41.39.69 - E-mail : marche@biarritz.fr

OBJET DU MARCHE :

Mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification du Quartier Saint Martin à Biarritz.

La mission d'étude est celle d'une maîtrise d'œuvre complète telle que décomposée et détaillée dans la loi MOP n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la Maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

Composition de l'équipe : l'équipe constituée devra justifier de compétences en aménagement de voirie et posséder des références de moins de 3 ans en matière d'études similaires.

OBTENTION DES DOSSIERS :

Le dossier doit être téléchargé à l'adresse suivante : www.eadministration64.fr

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES :

Pour toute question ou demande dans le cadre de la consultation, veuillez utiliser le profil acheteur de la Ville de Biarritz : www.eadministration64.fr
Une réponse vous sera apportée sur celui-ci.

CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES :

La date limite de remise des offres est fixée au **4 février 2019 à 16 h 00**, par voie électronique à l'adresse suivante : www.eadministration64.fr

Le dépôt des offres doit être effectué uniquement par voie électronique via le profil acheteur (pas d'envoi par courrier ou courrier électronique).